



# PARIS HISTORIQUE

ASSOCIATION FONDÉE EN 1963 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

N° 124 - juillet 2024 - Prix : 12€ - ISSN : 0764-454

## Quel avenir pour Paris ? Patrimoine, culture, environnement

Numéro spécial  
Journées de Paris historique

## Rénovation et création architecturale, quel patrimoine pour quel climat ?

# L'ABF, une voix qui compte dans la transition énergétique

**A**vant d'aborder la problématique posée, « Rénovation et création architecturale, quel patrimoine pour quel climat ? », il convient, au préalable, de rappeler l'exceptionnel maillage associatif à l'échelon national. Un « G8 Patrimoine », ou « Réunion nationale du patrimoine », a été créé par un arrêté du ministère de la Culture en 2005, qui regroupe sept associations : La Demeure historique, Maisons paysannes de France, Patrimoine-Environnement, Rempart, La Sauvegarde de l'art français, Sites & Monuments et Vieilles Maisons Françaises. Cela pèse de tout son poids dans le paysage médiatique lorsqu'il s'agit de prendre fait et cause pour mobiliser l'attention du plus grand nombre à la défense, la sauvegarde ou la préservation du patrimoine. Les architectes des Bâtiments de France (ABF) en sont conscients et savent compter sur cet important tissu associatif. Plus près de nous, il existe un tissu bien vivant d'associations locales, dévolues à la défense du patrimoine parisien. Ne pouvant les nommer toutes, je citerai plus particulièrement l'association Architecture, Urbanisme et Patrimoine Parisiens et vous, Paris historique, qui fêtez vos 60 ans d'existence dans l'action pour la défense du patrimoine parisien. Par coïncidence temporelle, à quelques années près, allait naître également une loi éminemment importante, la loi du 4 août 1962, dite « loi Malraux », constituant sans doute le plus efficace des outils législatifs de protection des centres anciens, alors voués à cette époque à une destruction programmée dû à l'enthousiasme bâtisseur des Trente Glorieuses. Cette loi existe toujours, perdue sous un autre nom désormais, mais reste d'une redoutable efficacité.

## Une prise de conscience née au XIX<sup>e</sup> siècle

Rappelons que la généalogie de la protection du patrimoine naît avec Victor Hugo et Prosper Mérimée à partir des années 1830, lorsqu'une prise de conscience de la dégradation des monuments français mobilise les édiles et fait appel à l'État pour créer une loi. Après la première loi de protection des monuments historiques de 1887, allait suivre celle de 1913, toutes deux fondées sur l'intérêt national ou public. Le principe allait s'élargir à l'environnement, au voisinage du monument par l'adoption de la loi de 1943 avec l'instauration de la servitude aux abords du monument,

c'est-à-dire dans un cercle de rayon de 500 mètres. La notion d'ensemble cohérent formé avec le monument allait s'étendre à un tissu urbain, un quartier de ville, avec pour aboutissement la loi précitée de 1962. Soixante ans plus tard, on ne peut que se féliciter que ces dispositifs relevant du Code du patrimoine et de l'urbanisme soient demeurés intacts, même si la loi du 8 juillet 2016, relevant de la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (LCAP) en a clarifié les procédures et les termes.

## Mission des ABF et servitude d'utilité publique

On ne parle plus de « Secteur sauvegardé » mais de « Site patrimonial remarquable » (SPR) qui peut se créer ou se réviser sous deux aspects, soit sous la forme d'un Plan de valorisation du patrimoine et de l'architecture (PVAP), analogue aux anciennes ZPPAUP ou AVAP, soit sous la forme d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). A ce jour, Paris est dotée de deux Sites patrimoniaux remarquables, celui du 7<sup>e</sup> arrondissement créé en 1972 et révisé en 2016, et celui du Marais créé en 1964 et révisé en 2013.

Qui gère ces espaces ? Les 180 architectes des Bâtiments de France nommés comme experts qui appartiennent à un corps scientifique de la fonction publique de l'État sous tutelle du ministère de la Culture, répartis à l'échelon départemental et exerçant dans les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) au sein des Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC). Leur atout est d'être présents sur le territoire au plus près des élus, des citoyens et des associations et d'œuvrer, par le conseil ou le contrôle, à l'application du règlement des SPR.

Dans ses missions, l'architecte des Bâtiments de France doit savoir discerner de manière équilibrée la part de préservation et la part de création. La loi LCAP a cherché à rendre plus cohérente l'action de l'État en instaurant une « hiérarchie des servitudes » notamment, c'est-à-dire rendre un avis selon la plus forte protection, sans toutefois instaurer une hiérarchie entre les codes qui n'existe pas.

Fondamentalement, il nous revient de faire appliquer des réglementations liées à des servitudes d'utilité publique. J'insiste sur cette notion de servitude d'utilité

publique qui est la base de notre action. L'avis de l'ABF évalue le « porter atteinte au monument » dans la servitude des abords par exemple, auquel cas son jugement ne devra s'appliquer que sur l'incidence d'un projet situé en covisibilité avec un monument historique et nullement sur l'architecture même du projet qui reste à la main du maître d'œuvre. Ce qui est analysé est l'impact du projet en regard d'un édifice protégé qui le précède. La recherche d'un équilibre à maintenir motive nos avis et seule la force des arguments permet de faire accepter nos avis.

## Trois thématiques pour le climat

Cette mission des ABF rapidement brossée, la question « Quel patrimoine pour quel climat ? » peut s'aborder au travers de trois thématiques : l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), les îlots de chaleur urbains (ICU) et le photovoltaïque.

### L'ABF et l'isolation thermique par l'extérieur

La pose d'une ITE va nécessairement modifier l'aspect d'une façade. Selon la nature et la situation de l'édifice, l'avis de l'ABF sera plus ou moins contraignant. Il conviendra d'évaluer l'incidence de cette modification esthétique dans le paysage urbain d'une part, et celle de la cohérence avec les abords d'un monument historique d'autre part. Tous les édifices ne peuvent pas accepter ce type de revêtement et il s'agira d'analyser de manière critique la qualité de sa mise en œuvre et celle des matériaux employés en privilégiant ceux à faible empreinte carbone. La bonne méthode est de ne pas systématiser mais d'adopter une approche typologique.

### L'ABF et les îlots de chaleur urbains

La lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) est plus complexe car cela s'inscrit dans une échelle plus large qui dépasse la taille du simple îlot. On nous propose des espaces publics végétalisés, des ombrières, la conservation de la pleine terre en cœur d'îlot ou l'éclaircissement des toitures pour augmenter l'albédo. Sur la solution de peindre en blanc des toitures en zinc, je pose simplement la question : comment concilier cette transformation conséquente avec l'inscription au titre de paysage urbain, qui protège depuis 1975 l'ensemble urbain de Paris (40 % de sa surface) ? La bonne méthode est de ne pas systématiser mais d'adopter une approche globale.

### L'ABF et les panneaux photovoltaïques

L'implantation de panneaux photovoltaïques a fait l'objet d'une instruction du ministère de la Culture en 2023 destinée à ses services pour accompagner et faciliter leur mise en œuvre. Les monuments historiques font l'objet d'une attention particulière selon le principe de l'évitement. Il est vrai que la plupart des grands monuments historiques parisiens offrent par leur dimension de couvrent un gisement attractif. Mais avant de les investir, d'autres empla-

cements plus adaptés pour recevoir ces dispositifs sont à privilégier. L'Agence parisienne d'urbanisme (APUR) a publié une cartographie des gisements solaires à Paris. Ce document est un bon outil pour orienter les localisations à privilégier. La bonne méthode est de ne pas systématiser mais d'adopter une approche ciblée.

### L'ABF et les matériaux biosourcés

Je ne serais pas exhaustif en ne mentionnant pas la question des matériaux biosourcés qui, par leur utilisation, participent à l'effort de réduction de l'empreinte carbone. Paris est une ville minérale par l'emploi de plâtre ou de pierre calcaire du bassin parisien. C'est un fait et cela crée une dominante qu'il convient de prendre en compte dans le grand paysage. Vouloir progressivement ajouter ou substituer d'autres matériaux pose inévitablement la question de la cohérence, de l'harmonie et de la composition avec l'existant. Où faut-il placer le curseur dans cette demande qui sera croissante ?

## Un grand chantier à mener collectivement

J'aimerais terminer mon propos sur des éléments positifs. La question du climat nous concerne tous et les ABF ne se sentent pas exclus de ce champ de réflexion. Nous participons à la grande campagne de formation des cadres du ministère de la Culture pour être dotés du même niveau d'information que d'autres nombreux acteurs de la transition écologique. Simplement nous poserons toujours au centre du débat, la question inévitable des servitudes d'utilité publique pour lesquelles nous sommes missionnés et celle de l'équilibre entre conservation et création. Notre ministère de tutelle nous aide à définir une doctrine, à partager nos expériences pour analyser et faire remonter les points de difficultés et ceux qui sont possibles. Nous restons attachés à la notion de typologie du bâti car elle constitue une clé de réponse pour permettre la transition écologique. Le pire serait de systématiser sans considérer les spécificités, les singularités, ce qui précisément dans la grande diversité de l'architecture, du paysage et des sites forme une grande harmonie. Nous avons devant nous un grand chantier à mener collectivement et notre voix devra compter dans la grande transition que nous vivons.

### Frédéric Masviel,

architecte des Bâtiments de France,  
chef de l'UDAP\* de Paris



\* Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine

# Pour conclure la Première Journée

**N**ous avons fait un choix audacieux pour honorer l'action du Paris historique depuis 60 ans : proposer une projection de cette action dans les soixante prochaines années. C'est un pari bien sûr, mais surtout une posture. À l'intersection entre histoire, utopie et dystopie, nous nous inscrivons dans l'air du temps, ses mutations et ses doutes face à l'œuvre humaine. Paris s'est formé, transformé et adapté au gré des manières de penser, d'agir et de représenter la Cité, mais aussi de résister ou d'accélérer face aux enjeux politiques, à la pression des parisiens et son rang de capitale. Il s'agit aujourd'hui de répondre à l'urgence bioclimatique.

Ces premières « Journées du Paris historique » s'inscrivent dans un riche continuum d'actions et de réflexions. Elles confirment la singularité du combat de l'association depuis 60 ans tout en révélant l'universalité de son action : ce qui parle de Paris, parle du monde. Nous avons souhaité le vérifier et partager ce défi grâce à une réflexion à plusieurs entrées.

Nous avons donné la parole aux acteurs contemporains qui font la ville, ceux qui se projettent dans le futur, ceux qui se questionnent face à l'existant, ceux qui interpellent la relation nature/culture, ceux qui s'emploient à préserver le patrimoine bâti tout autant que le climat, ceux qui décident de ne plus détruire, ni gaspiller mais transformer et adapter pour économiser les ressources, protéger le vivant et limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, ceux qui dénoncent les inégalités, cherchent à réinventer les modes de vie et permettre de vivre ensemble, ceux qui au quotidien ou dans l'exceptionnel, dans le banal ou le monumental, avec le culturel et le touristique se soucient de la vie parisienne en quelque sorte.

Nous avons choisi de nous réunir dans un lieu emblématique de notre histoire. À la fois ses heures glorieuses mais aussi les plus sombres. L'hôtel d'Aumont est une pièce remarquable – comme la maison d'Ourscamp – issue du sauvetage in extremis de « l'îlot 16 », périmètre déclaré insalubre en 1921. Cette vaste emprise du Marais a longtemps été menacée d'éradication par l'action combinée de plusieurs facteurs qui résonnent aujourd'hui : l'hygiénisme comme mode d'action urbaine radical qui fut théorisé au XIX<sup>e</sup> siècle pour endiguer les épidémies dont on a pu mesurer à nouveau l'impact sur nos sociétés ; la précarité d'une population immigrée, à l'époque majoritairement juive d'Europe de l'Est, aux conditions de vie extrêmement difficiles cohabitant dans les bâtiments vétustes d'un quartier très dense ; l'avidité des spéculateurs, démolisseurs et autres reconstruteurs, dont l'appétit sans vergogne n'avait rien à envier à celui des promoteurs contemporains ; enfin, le cynisme politique poussé à ses extrêmes, singulièrement les lois promulguées par le gouvernement de Vichy qui, en incitant de fait à « l'éviction », voire la spoliation des populations après la déportation, a largement détourné le projet hygiéniste pour son propre et funeste dessein.

Face à cette convergence d'intérêts pour la disparition totale du quartier et de ses habitants, s'est heureusement dressée dès les années 1940, une forte mobilisation citoyenne, humaniste, intellectuelle et politique porteuse d'un autre projet, d'une autre vision de Paris et du monde, éprise de liberté et de démocratie qu'il nous importe d'honorer aujourd'hui.

Cette mobilisation a permis, simultanément à l'organisation des grandes institutions de l'État, la prise de conscience de la « valeur patrimoniale », concept alors attaché à deux choses : « l'historicité » et « l'esthétique ». Il s'agissait, selon Albert Laprade, de réconcilier dans la pratique urbaine « hygiène et archéologie ». Nous avons souhaité savoir où en est aujourd'hui cette idée et si chercher à réconcilier « nature et culture » n'en n'était pas la forme contemporaine.

C'est enfin, de ce virage technique, philosophique et sociologique lié à la désindustrialisation de Paris et la volonté de promouvoir « un quartier d'Art de Culture ponctué de jardins », que naîtront le « Festival du Marais » en 1962, et à partir de 1963, « l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique » dont nous célébrons, dans ces pages, les 60 ans.

Puissent ces ingrédients nourrir efficacement notre réflexion et nous permettre de questionner utilement l'avenir à l'aune de l'histoire face à l'ampleur des mutations contemporaines.

**Claire Monod,**  
architecte,  
co-présidente Institut Cité Ecologique



1. L'hôtel d'Aumont a accueilli la journée du vendredi 24 novembre.

P. Tarlé © Paris historique

2. l'hôtel de Beauvais a reçu la journée du samedi 25 novembre.

A. Bedeau © Paris historique

3. & 7. De nombreux participants aux Journées de Paris historique.

P. Tarlé © Paris historique

4. François Montel anime la table ronde sur le tourisme.

L. Michaux © Paris historique

5. Une petite pause...

M. Chevalier © Paris historique

6. ... et les journées reprennent, avec de nombreux intervenants.

P. Tarlé © Paris historique